

# PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2022.

## ORDRE DU JOUR

### 1 – Vote des taux

Les taux des taxes ont été adoptés :

Taxe Foncière (bâti) : 35,37 % (Taux départemental auquel vient s'ajouter le taux Communal inchangé)

Taxe Foncière (non bâti) : 59,60 %

### 2 – Présentation du Budget Primitif 2022.

Après examen par les membres de la Commission des Finances le 24 mars, le Budget Primitif 2022 (prévisionnel) est présenté aux membres du Conseil Municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : en équilibre pour un montant de 4 689 921,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : en équilibre pour un montant de 4 651 914,86 €

### 3 – Emprunt Banque Postale.

La Commune a lancé une consultation pour contracter un emprunt d'un million d'euros pour des aménagements et acquisitions futures. La Banque Postale a proposé une offre à taux fixe de 1,30 % sur 20 ans.

### 4 – Demande de subvention FDAEC 2022.

La Commune va procéder à des travaux d'aménagement et de plantations rue Aliénor d'Aquitaine (20 248,18 € TTC) et sollicite une subvention auprès du Département de 13 810 € au titre du FDAEC 2022.

### 5 – Avenant au PEDT

Suivant l'avis des membres de la Commission Jeunesse réunis le 22 mars, il est proposé d'apporter une modification au PEDT de la Commune. Il s'agit d'intégrer dans le Plan Educatif du Territoire de Martillac la création d'une nouvelle structure de Centre de Loisirs porté par l'Association « Sud-Ouest Animation ».

### 6 – Révision des tarifs de cantine.

Sur proposition des membres de la Commission Jeunesse réunis le 22 mars, la Commune va procéder à la révision des tarifs de cantine pour la rentrée scolaire de septembre.

### 7 – Révision des tarifs ALSH et périscolaires.

Sur proposition des membres de la Commission Jeunesse réunis le 22 mars, la Commune a décidé de réviser les tarifs ALSH et périscolaire pour la rentrée scolaire de septembre.

### 8 - Soirées Ados : mise à jour du règlement Point Rencontre Jeune.

Concernant les « soirées ados » il s'agira de ne pas faire payer l'adhésion pour les deux rencontres prévues en mai et juin pour le redémarrage mais plutôt d'appliquer la cotisation à partir de septembre pour l'année scolaire qui est fixée à 15 €.

### 9 – Intégration de l'impasse des Mimosas

Sur proposition des propriétaires des 3 parcelles restantes à intégrer, la Commune peut accepter la totalité de l'intégration de la voie et des réseaux de l'impasse des Mimosas.

### 10 – Tableau de la voirie communale : impasse Méjean

Suite à la rétrocession passée devant notaire, la Commune décide de classer l'impasse Méjean comme Chemin Rural et mettre à jour le Tableau de voirie communale.

### 11 – Adoption du règlement intérieur du personnel modifié.

Suite aux observations de la Préfecture, le Règlement intérieur du personnel a été modifié (application des congés et des ARTT, suppression de la journée spéciale, calcul des 1607 heures de travail annuel). Le Conseil Municipal décide de l'approuver.

### 12 – Médiathèque communale : vente d'ouvrages au public

La Médiathèque communale va procéder à un « désherbage » dans ses ouvrages et procédera à la vente publique des livres à supprimer de sa collection. La vente se déroulera le samedi 11 juin 2022.

### 13 – Provision pour créances douteuses (Budget 2022)

Les titres de recettes émis par la collectivité font l'objet de poursuites contentieuses auprès des redevables en cas de non-paiement. Les sommes à recouvrer doivent être constituées des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé.

### 14 – Adhésion à la mission « retraites » du CDG33.

Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la commune adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multi compte « Pep's » de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**15 – Modification des dates de la consultation du public : Modification Simplifiée n°2 du PLU.**

Afin de recevoir tous les avis, il a été nécessaire de reporter la consultation du public pour la Modification simplifiée n°2 du PLU « La Solitude ». Une nouvelle date est arrêtée par le Conseil Municipal.

**16 – Dérogation pour ouvertures exceptionnelles (magasin LIDL)**

Le Magasin LIDL de Martillac demande les autorisations aux ouvertures sur les dimanches suivants : les 03, 10, 17, 24 et 31 juillet, les 07, 14, 21 et 28 août, les 11 et 18 décembre 2022.

**17 – Révision générale du Plan Local d'Urbanisme : lancement de la procédure**

Le Conseil Municipal décide de lancer une Révision générale de son PLU pour la refonte de son document d'urbanisme.

Questions diverses : tirage au sort des Jurés d'Assise 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.